



Quels sont les effets des pratiques punitives, incluant la suspension scolaire, sur les comportements des élèves et quelles sont leurs alternatives ?



Laurie Gagné
Étudiante à la maîtrise
en psychopédagogie, Faculté des sciences
de l'éducation, Université Laval



Aude Gagnon-Tremblay
Étudiante au doctorat
en psychopédagogie, Faculté des sciences
de l'éducation, Université Laval



Vincent Bernier
Professeur agrégé,
Faculté d'éducation,
Université de Sherbrooke

Introduction

Dans le cadre de la troisième journée « Questions de l'heure sous la loupe de l'UMR Synergia », Vincent Bernier, professeur agrégé à l'Université de Sherbrooke, a été invité à présenter les effets des pratiques punitives, incluant la suspension scolaire, sur les comportements des élèves ainsi que leurs alternatives. Au Québec, les premières publications abordant les pratiques punitives remontent au début des années 1990 (p. ex. Royer et al., 1993; 1996). De nos jours, l'utilisation des pratiques punitives est de plus en plus remise en question en éducation et suscite de nombreux débats publics (Grimault-Leprince et al., 2022). Cet article définira d'abord les pratiques punitives. Il explicitera ensuite les effets de ces pratiques sur les élèves et sur leurs comportements et, enfin, proposera des alternatives à leur utilisation en milieu scolaire.

Les principales caractéristiques des pratiques punitives

Les pratiques punitives sont généralement définies comme des pratiques négatives, coercitives, répressives, parfois abusives ou encore agressives (Bernier et al., 2021). Elles sont principalement utilisées en réponse aux comportements problématiques des élèves à l'école ou en classe (Clunies-Ross et al., 2008; Massé et al., 2020). Elles visent notamment à infliger une sanction liée à l'infraction ou à la faute commise afin de sévir ou de dissuader un comportement problématique dans le but d'en diminuer la fréquence et l'émergence (Massé et al., 2020).

Les pratiques punitives peuvent prendre plusieurs formes et s'inscrivent généralement dans un continuum d'intensification (Bernier et al., 2021). D'abord, les punitions traditionnelles comme les copies, les travaux supplémentaires ou la perte de privilèges peuvent être utilisées. Puis, des pratiques d'exclusion, comme l'isolement, le retrait, la retenue, la suspension à l'interne ou à l'externe et l'expulsion de l'élève, peuvent aussi être employées. Enfin, certaines pratiques physiques comme la contention, les mesures contraignantes, la punition corporelle

ou même l'arrestation sont parfois utilisées (Duarte et al., 2023). Comme le souligne le professeur Bernier, les pratiques punitives impliquent une certaine subjectivité. En effet, l'intention du personnel scolaire qui les utilise et la perception des élèves à l'égard des pratiques déployées à leur endroit déterminent, en partie, si elles auront une portée éducative ou punitive.

LES EFFETS DES PRATIQUES PUNITIVES SUR LES ÉLÈVES

Les recherches concernant les effets des pratiques punitives sur les élèves sont unanimes : ces pratiques engendrent des effets négatifs à court et à long terme (Duarte et al., 2023 ; Jean-Pierre et Parris-Drummond, 2018). Ces effets sont proportionnels à la fréquence d'utilisation des pratiques, à leur durée, à la gravité des punitions employées, à leur intensité ainsi qu'au temps d'exposition des élèves à ces pratiques.

Au niveau comportemental, plutôt que de diminuer la fréquence d'apparition des comportements perturbateurs, les pratiques punitives contribuent à l'escalade des comportements problématiques et des conflits (Massé et al., 2020). Au niveau scolaire, elles engendrent une diminution de la motivation à apprendre, de la concentration et de l'engagement scolaire (Hemphill et al., 2014 ; Massé et al., 2020). Conséquemment, elles sont associées à une diminution du rendement scolaire, à l'absentéisme et, ultimement, au décrochage scolaire (Hemphill et al.,



2014; Garric, 2021). Au niveau relationnel, elles nuisent au développement de relations positives avec le personnel scolaire (Garric, 2021 ; Obsuth et al., 2023), augmentent l'isolement et le sentiment d'humiliation des élèves (Jones et al., 2023 ; Obsuth et al., 2023) ainsi que leur exclusion et marginalisation, notamment chez ceux qui sont déjà vulnérables ou à risque (Hemphill et al., 2014 ; Obsuth et al., 2023 ; Duxbury et Haynie, 2020). Au niveau sociétal, les pratiques punitives exacerbent les inégalités sociales, culturelles et socioéconomiques actuelles (à l'âge actuel) et futures (à l'âge adulte) (Duarte et al., 2023 ; Garric, 2021), en plus d'augmenter les risques d'affiliation à des pairs déviants et d'engagement dans la criminalité (Duxbury et Haynie, 2020). Enfin, au niveau développemental, ces pratiques diminuent globalement la qualité de la santé physique et psychologique ainsi que le bien-être des élèves à court terme et à long terme (Obsuth et al., 2023 ; Prins et al., 2023 ; Umeh et al., 2020).

LES PRATIQUES ALTERNATIVES

Étant donné les nombreuses conséquences des pratiques punitives sur les élèves, le professeur Bernier invite le personnel scolaire à identifier des alternatives aux pratiques punitives. Il cible deux types d'alternatives pouvant être déployées en milieu scolaire : les pratiques alternatives et les alternatives structurantes.

LES PRATIQUES ALTERNATIVES

Les pratiques alternatives représentent des interventions ou des stratégies concrètes, éducatives, positives et proactives qui peuvent être appliquées quotidiennement afin de prévenir les comportements perturbateurs, de guider et d'aider les élèves présentant ces comportements (Bernier et al., 2021). L'enseignement explicite des comportements, l'autoévaluation, l'autoretrait, l'aide opportune, la précorrection, la proximité, le renforcement des comportements ou encore l'évaluation fonctionnelle des comportements sont des exemples de pratiques alternatives (Bernier et al., 2021).

Le professeur Bernier mentionne également l'importance d'identifier des conséquences éducatives aux comportements perturbateurs des élèves afin d'éviter de recourir aux punitions (Bernier et al., 2021). Les conséquences éducatives sont logiques, naturelles, justes, raisonnables et prévisibles et elles découlent directement des comportements adoptés par les élèves. Elles permettent aux élèves d'assumer leurs responsabilités, de réparer, ou encore, de corriger la situation (Bernier et al., 2021). Il existe autant de conséquences éducatives que de comportements problématiques. Ces alternatives doivent être présentées comme des mesures d'aide et des occasions d'apprentissage qui permettront à l'élève de développer ses compétences.

Les alternatives structurantes

Les alternatives structurantes impliquent un travail collaboratif entre les membres du personnel scolaire (Bernier et al., 2021). Elles prennent généralement la forme de programmes structurés pouvant être mis en place dans la classe ou encore dans l'établissement scolaire (Bernier et al., 2021 ; Higgins et Tyler, 2017). Le Tableau 1 présente plusieurs exemples d'alternatives structurantes.

Tableau 1.

Alternatives structurantes aux pratiques punitives.

CIBLES.	OBJECTIFS.	EXEMPLES.
Alternative à la suspension scolaire	Elle se base sur les pratiques réparatrices et propose des services éducatifs aux élèves suspendus afin qu'ils s'approprient et reconnaissent leurs comportements, créent et mettent en œuvre des stratégies de remplacement, réparent leurs torts et réintègrent avec succès le milieu scolaire (Higgins et Tyler, 2017).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Check-In/Check-Out</i> (PBIS World, 2025) • <i>Alternative à la suspension YMCA</i> (YMCA, 2025) • <i>Le Détour</i> (Centre de services scolaire de Laval, 2022).
Intervention basée sur la justice réparatrice	Elle vise à réparer des torts causés auprès d'une victime ou de la collectivité par l'entremise d'activités de sensibilisation (Higgins et Tyler, 2017; Lustick et al., 2020; Samimi et al., 2023; Welsh, 2023).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Équijustice</i> (Services d'Équijustice, 2025).
Développement des compétences socioémotionnelles	Elle cible l'apprentissage de l'autorégulation des émotions, la résolution de conflits ainsi que la promotion de la santé mentale positive (Avery-Overduin et Poed, 2023; Duxbury et Haynie, 2020; Major et al., 2024).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Incredible Years Child programs</i> (The Incredible Years, 2025b) • <i>Projet Épanouir</i> (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022).
Soutien aux comportements positifs	Elle mise sur le renforcement des comportements appropriés par des stratégies de prévention et d'intervention organisées en trois niveaux : 1) universelles, 2) ciblées et 3) dirigées (Bissonnette et al., 2020; Grasley-Boy et al., 2019).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>School-Wide PBIS</i> (Sugai et Horner, 2002) • <i>Soutien aux Comportements Positifs</i> (SCP) (Bissonnette et al., 2020) • Les services de Boscoville (Boscoville, 2025).
Approche sensible au trauma	Elle vise la sécurité émotionnelle de l'enfant et priorise l'utilisation de mesures d'apaisement (Herrenkohl et al., 2019).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Approche ARC</i> (attachement, régulation, compétence) (Couture et al., 2017) • <i>Classe Kangourou</i> (Couture et Lapalme, 2007) • <i>Les salles d'émotions</i> (Lefebvre et Gosztonyi, 2021).
Développement professionnel du personnel scolaire	Il permet de découvrir d'autres approches alternatives et de développer les compétences en gestion de classe, en prévention ou en gestion des situations de crise (Wahman et al., 2022).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Incredible Years Teacher Classroom Management Program</i> (The Incredible Years, 2025a) • <i>Gestion positive des situations de classe</i> (GPS) (Gaudreau et al., 2012) • <i>Reframing Behavior</i> (Crisis Prevention Institute, 2025).



Pistes de réflexion

Le professeur Bernier invite le personnel scolaire à se sensibiliser aux effets négatifs des pratiques punitives sur les élèves, notamment ceux présentant des difficultés d'adaptation. Il souligne l'importance du développement professionnel du personnel scolaire afin de limiter, voire d'éliminer, le recours aux pratiques punitives en classe et à l'école. La formation, l'accompagnement et le soutien des équipes-écoles sont des éléments clés pour engendrer un changement dans les milieux scolaires. Il invite également les milieux scolaires à réviser leurs règlements ainsi que leurs codes de vie afin d'interdire la suspension scolaire à l'externe (à la maison) sans service, car elle entrave le développement et le bien-être des élèves. Un suivi plus rigoureux de la fréquence d'utilisation de la suspension semble aussi nécessaire afin d'avoir un meilleur portrait de la situation au Québec (Morasse, 2025).

Conclusion

En somme, qu'il s'agisse de pratiques punitives traditionnelles, d'exclusion ou de pratiques physiques (Bernier et al., 2022), les pratiques punitives ont des effets négatifs chez les élèves à court, à moyen et à long terme (Duarte et al., 2023; Jean-Pierre et Parris-Drummond, 2018). Il importe ainsi de s'intéresser aux alternatives disponibles et d'envisager le développement de nouvelles avenues répondant aux besoins de tous les acteurs impliqués. Enfin, la mise en place de pratiques concrètes, ou encore, de programmes structurants peuvent limiter le recours aux pratiques punitives et favoriser le bien-être et le développement des élèves.

